



# REVENDEICATIONS CGT NAO 2025

## 3<sup>ÈME</sup> RÉUNION

### 04 MARS 2025

La direction de l'entreprise Schindler n'ayant semble-t-il pas connaissance du montant des dividendes versés en 2014, la CGT Schindler s'est renseignée :

*Décision AG ordinaire Schindler SA du 24 juin 2024 :*

*« Affectation proposée (des résultats de l'année 2023) :*

*Dividendes : 8.479.926,40 € soit 14,80 euros par action »*

Les membres du comité de direction ont touché des dividendes, **combien ?**

#### **LES SALARIÉ-E-S CRÉENT LA RICHESSE, À EUX D'EN BÉNÉFICIER !**

- 1 – La CGT Schindler maintient sa revendication d'une augmentation générale pour toutes et tous les salarié-e-s** : nous travaillons en équipe, la reconnaissance du travail d'équipe, c'est l'augmentation générale ! L'augmentation au « mérite », c'est le chacun pour soi, la mise en concurrence des collègues, la discrimination...
- 2 - prime exceptionnelle pour chaque salarié-e** (la CGT propose de poursuivre la négociation en reprenant la base de 500 € avancée par la CFDT, ce qui constitue un minima) ;
- 3 - prime d'astreinte à 5 €/h ;**
- 4 – la mise en place d'une prime de vacances pour tou-te-s les salarié-e-s ;**
- 5 – prime d'ancienneté : rattrapage valeur du point conforme à l'accord territorial Bouches du Rhône.** Il s'agit d'une obligation pour l'employeur, qui ne la respecte pas, en infraction avec l'accord signé en 2024 ET avec la convention collective appliquée.

Malgré l'accord qu'ils ont signé le 23 février 2024 avec la direction, ni FO, ni la CFDT n'ont vérifié si la direction appliquait correctement l'accord L'accord Schindler prévoit une valeur du point pour la prime d'ancienneté à 5,28 €, alors que depuis le premier avril, le point a été fixé à 5,36 € et que l'accord prévoit de suivre les évolutions de la valeur du point.

Pour la CGT, le délégué syndical central,  
Adrien PETTRÉ